

17 janvier 2011

## Gaz de schiste: Mulcair fustige Québec



*S'il était toujours ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair dit qu'il aurait fait quelque chose bien avant le début des explorations, dont exiger un niveau d'étanchéité.*

(Québec) Une approche de «colonisé», un comportement «intolérable» et de la «folie pure». En entrevue au Soleil, l'ancien ministre libéral de l'Environnement et chef adjoint du Nouveau Parti démocratique Thomas Mulcair ne mâche pas ses mots dans son analyse des actions du gouvernement de Jean Charest dans le dossier des gaz de schiste.

### **Q Que pensez-vous de l'approche du gouvernement libéral face aux gaz de schiste?**

R Les gens qui veulent comprendre pourquoi notre façon de s'y prendre en ce moment c'est de la folie pure au Québec, je les dirige toujours vers un règlement existant sur les sites d'enfouissement. Le lixiviat, le jus des poubelles comme d'aucuns le disent en blague, ça n'a pas le droit de couler vers la nappe phréatique.

Ça, c'est pour ce qui sort de vos poubelles. Alors imaginez si on a des compagnies qui sont en train de pomper des substances chimiques, toxiques et cancérigènes dans le sous-sol québécois. Et on n'est même pas obligé de dévoiler les substances. Qui plus est, comme les résultats de la dernière semaine l'ont démontré, ce n'est même pas étanche.

Ils ont mis une légère membrane, qui peut être percée avec un stylo, pour retenir des produits chimiques et cancérigènes. Comment est-ce que c'est possible?

### **Q Le gouvernement a-t-il les mains liées face au développement gazier?**

R Notre système de droit minier s'appelle open-mining. Ce qui veut dire, à toutes fins pratiques, que le Québec a ouvert ses portes. À l'époque de Duplessis, on se moquait de lui parce qu'il disait qu'il voulait une cenne la tonne pour le minerai.

Aujourd'hui, en 2011, on n'a même pas une cenne la tonne pour le minerai qui est extrait ici. C'est intolérable comme comportement tiers-monde. Mais le open-mining va plus loin que ça. Au plan technique, une compagnie qui vient ici, sa seule obligation, c'est de suivre ce qui se fait ailleurs.

Quand vous voyez quelqu'un qui ouvre sa champlore en Pennsylvanie, et qu'il peut allumer le gaz qu'il en sort, c'est exactement ce que l'on va avoir ici. Quand vous voyez qu'il y a des dizaines de milliers de puits en exploitation en Alberta, et que c'est en train de détruire l'eau de surface et l'eau souterraine, c'est exactement ce que l'on va avoir ici!

**Q Que feriez-vous si l'on vous redonnait votre ancien poste de ministre?**

R D'abord, j'aurais fait quelque chose bien avant qu'on commence cette série d'explorations. Le problème, c'est qu'on n'a jamais exigé un niveau d'étanchéité. Il aurait fallu procéder par étapes. Le système même du open-mining, c'est le problème.

Le Québec se comporte comme un pays du tiers-monde. On serait aussi bien d'être en Algérie. On est en train de se comporter comme si les compagnies étrangères pouvaient venir ici explorer, exploiter, et on n'a pas un mot à dire. C'est notre sous-sol.

Tout ça, c'est en train de se passer dans la partie sud du Québec, où sont la plupart de nos terres agricoles. C'est là où on a gagné notre capacité de gagner notre vie depuis 400 ans! Et on va laisser les compagnies étrangères venir ici, scraper la nappe phréatique, l'air ambiant, et la qualité de vie des gens, parce qu'on n'a jamais eu la capacité de mettre nos culottes et de dire «voici les règles qui vont s'appliquer au Québec»?

**Q Croyez-vous encore au pouvoir du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE)?**

R On se lance dans un BAPE, dans les salles communautaires, dans les écoles, dans les sous-sols d'église... Mais il y a beaucoup de gens qui font l'erreur de croire que le BAPE fait des analyses techniques. Le BAPE a toujours été là pour accueillir, recevoir la réaction du public et leur perception. Mais le BAPE n'est pas une instance scientifique et technique.

**Q Un moratoire est-il devenu nécessaire?**

R La toute première chose à faire, c'est un moratoire. Même sur la phase d'exploration. Tu mets en place des critères très stricts, pour voir l'effet sur la nappe phréatique, l'eau de surface, l'air ambiant et la qualité de vie. Mais ce qu'on est en train d'apprendre, c'est qu'avec notre approche, une fois que les claims sont donnés, les gens débarquent dans ta cour arrière! Tu n'as pas de droits, les municipalités n'ont pas de droits. C'est totalement absurde.

**Q Un de vos prédécesseurs, André Boisclair, soutient que le Québec ne devrait pas déclarer un moratoire, car il devrait compenser financièrement les entreprises...**

R J'ai eu l'occasion de parler avec André là-dessus. Je le connais, son argument, et il ne tient pas la route. Si le gouvernement mettait en place des vraies règles, aussi strictes que ce qui existe pour les sites d'enfouissement ou pour les substances toxiques ou cancérigènes, on ne serait pas en train d'avoir ce débat.

C'est une attitude de colonisé, de dire que ça nous coûtera bien cher, ça sera de notre faute, on va devoir les rembourser... Allo! On a le droit de protéger ça pour les générations futures. Nous avons une obligation morale. Et le prix de ce gaz-là est tellement bas en ce moment, en raison de la quantité qu'on a trouvée dans le sous-sol américain.

C'est là depuis des centaines de millions d'années. C'est même plus vieux que le col roulé d'André Caillé. Ça peut rester là encore un petit bout de temps...